



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Quorum suivant l'article
L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 17h00, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Penneç, Maire.

Présents : Eric Penneç, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, François Kerboul, Francis Moine, Bernard Torchen, Dominique Déroff, Françoise Le Borgne, Gwénola Beyer, Marc Bodennec, Anne-Sophie Le Goff, Cyril Vourc'h, Séverine Guéguen

Excusée : Noémie Quéré donnant pouvoir à Françoise Le Borgne

Secrétaire de séance : Dominique Déroff

N°2023-11

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE

Le maire, présente au conseil municipal le compte administratif du budget principal COMMUNE :

	REALISATIONS			RESTES A REALISER	BUDGET TOTAL
	Fonctionnement	Investissement	Total	Investissement	
Recettes	1 029 100.55	384 742.60	1 413 843.15	123 500	1 537 343.15
Dépenses	816 919.89	435 732.70	1 252 652.59	144 390.21	1 397 042.80
Résultat de l'exercice	212 180.66	- 50 990.10	161 190.56	- 20 890.21	140 300.35
Résultat reporté	50 000	21 819.84	71 819.84		71 819.84
Résultat clôture	262 180.66	- 29 170.26	233 010.40	- 20 890.21	212 120.19

Ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le responsable du SGC.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Gilbert Le Menn, 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal est invité à délibérer et à adopter le compte administratif 2022 présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D 2342-11,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant qu'il précise le solde d'exécution de la section d'investissement et arrête le résultat cumulé de la section de fonctionnement,

Après avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal de la commune**

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
14	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Dominique Déroff